



Web réf. SKX020C1

NORMES ET RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES ET NATIONALES

Les luminaires ETAP remplissent les critères des normes et des réglementations européennes et nationales. De plus, en tant que spécialiste dans l'éclairage de sécurité, ETAP coopère activement dans des groupes de travail concernant ces normes.

CADRE RÉGLEMENTAIRE EN EUROPE

Directives de l'UE	
89/654/EEC	Réglementations minimum concernant la sécurité et la santé des travailleurs
92/58/EEC	Réglementations minimum concernant la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail
2006/95/EEC	Directive sur la basse tension
2004/108/EEC	Compatibilité électromagnétique

CADRE RÉGLEMENTAIRE EN FRANCE :

prioritaire aux Normes Européennes et législations

- Décret 88-1056 du 14-novembre 1988** pris pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail (titre III : hygiène, sécurité et conditions du travail) en ce qui concerne la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques
- Arrêté du 26-février 2003** relatif aux circuits et installations de sécurité dans les ERT, qui remplace l'arrêté du 10-novembre 1976
- Code du travail, article R232-7-2** traitant des niveaux d'éclairage
- Code du travail, article R232-12-1** traitant du nombre de personnes à prendre en compte
- Décret n° 2002-1553 du 24-décembre 2002** relatif aux dispositions concernant la prévention des explosions applicables aux lieux de travail et modifiant le chapitre II du titre II du livre II du code du travail
- Code de la construction et de l'habitation, article R123-12** relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- Arrêté du 19-novembre 2001 du Ministère de l'Intérieur** relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- Arrêté du 22-novembre 2004, chapitre IV de l'annexe** relatif à la maintenance des blocs autonomes selon NF C 71-830
- Arrêté du 31-janvier 1986 du Code de la construction et de l'habitation** traitant les prescriptions relatives à l'éclairage

APPLICATIONS PARTICULIÈRES

- Code de la construction et de l'habitation, article R122** relatif aux IGH
- Décret 79-846 du 28-septembre 1979** relatif aux locaux pyrotechniques

ARTICLES TECHNIQUES

- JORF du 18-septembre 2003 : avis relatif à l'application du décret 92-587 du 26-juin 1992** relatif à la CEM des appareils électriques et électroniques, et comportant la liste des normes harmonisées et homologuées de la directive 89/336/EEC

CADRE NORMATIF EN EUROPE

Normes techniques	
EN 60 598-1	Luminaires
EN 60 598-2.22	Luminaires – Exigences particulières : luminaires pour éclairage de secours
EN 62034	Systèmes de tests automatiques pour l'éclairage de sécurité alimenté par une batterie
EN 61000-6-3	Compatibilité électromagnétique : émission Partie 1 : environnements résidentiels, commerciaux et industriels.
EN 61000-6-1	Compatibilité électromagnétique : immunité Partie 1 : environnements résidentiels, commerciaux et éclairage d'industrie
ISO 3864	Couleurs de sécurité et signalisation lumineuse de sécurité.
IEC 60073	Principes de base et de sécurité pour les contacts hommes-machine, indications et identification : points de départ pour le codage des installations d'indication et des organes de commande
Application	
EN1838	Applications d'éclairage : éclairage de sécurité
EN 50172	Systèmes d'éclairage de sécurité
EN 50171	Systèmes centraux d'approvisionnement d'énergie

CADRE NORMATIF EN FRANCE

Normes techniques	
NF EN 60 598-1	Luminaires
NF EN 60 598-2.22	Luminaires – Exigences particulières : Luminaires pour éclairage de secours
NF C 71-800	Décrivant l'aptitude à l'emploi des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation pour les ERP et ERT
NF C 71-801	Décrivant l'aptitude à l'emploi des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance pour les ERP et ERT
NF C 71-802	Décrivant les prescriptions applicables aux luminaires d'éclairage de sécurité alimentés à partir d'une source centralisée
NF C 71-805	Décrivant l'aptitude à l'emploi des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'habitation
NF C 71-820	Qui définit les prescriptions minimales des systèmes de tests automatiques des BAES avec la performance SATI
NF C 71-830	Qui spécifie les principes généraux relatifs à la maintenance des BAES

Remarque : Dans la pratique, ce sont les sapeurs-pompiers qui contrôlent si un bâtiment remplit les exigences mentionnées ci-dessus concernant l'éclairage de sécurité ou les réglementations locales supplémentaires.